DLP 17-7-85534010

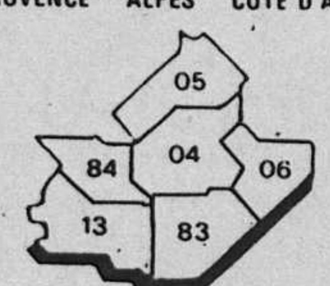




Avertissements agricoles

ISSN 0759-9616

PROVENCE ALPES COTE D AZUR



MINISTERE DE L'AGRICULTURE DIRECTION DE LA QUALITE
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
B.P. 95 - 84140 MONTFAVET Téléphone (90) 88.21.83

- ARBORICULTURE - CULTURES LEGUMIERES - GRANDES CULTURES -

IO Juillet I985

VAR - SPECIAL ARBORICULTURE

Imprimerie de la Station "Provence-Côte d'Azur Corse" Directeur Gérant P. Duffaud CPPAP N° 478 AD

MOUCHE NOIRE DE LA FIGUE -

La protection doit commencer immédiatement dans la région de Solliès-Pont, La Valette, et dans les zones similaires en précocité .

Utiliser =

				Délais
fenthion	50	g M.A./hl	(Lebaycid)	7
phosphamidon	30	g M.A./hl	(Dimécron)	21
ou deltaméthrine	1,25	g M.A./hl	(Décis)	0

Renouveler tous les 15 jours jusqu'au délai d'emploi avant récolte .

Le Décis est à réserver à l'approche de la récolte car il est sans limitation d'emploi .Toutefois, son pouvoir curatif est faible sur les asticots; il agit surtout sur les adultes .Par ailleurs, son emploi favorise les *acariens* .

Le fenthion et le phosphamidon sont à utiliser en début de protection : ils sont curatifs sur les asticots présents au moment du traitement et préventifs pour les éclosions à venir .

-----0000-----

ABONNEMENT 1er janv 31 dec 100F
à Regis. de recettes DDA CCP Marseille 9660 74 V

P27